

## Villes moyennes : La Région Grand Est accompagne tous ses territoires

Ce jeudi 11 octobre 2018, à Chaumont, la Région Grand Est a signé la convention-cadre « Action cœur de ville » avec l'Etat, la Caisse des Dépôts, le Conseil Départemental de la Haute-Marne, la Communauté d'Agglomération de Chaumont, la Ville de Chaumont, le Groupement d'Intérêt Public de Haute-Marne, le Groupe Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, en présence de **Christine Guillemy**, Vice-Présidente de la Région Grand Est en charge de la Formation initiale, du Lycée et de l'Apprentissage, Maire de Chaumont.

« Ce protocole d'accord permet de rassembler toutes les forces utiles à la redynamisation du centre des villes moyennes. Cette convention illustre la politique d'aménagement des territoires de la Région, contribuant à faire du Grand Est une région attractive et au service de ses habitants. » a déclaré **Christine Guillemy**.

Pour faire rayonner le Grand Est, la Région a à cœur de le doter d'outils qui permettront aux entreprises, aux collectivités et aux villes moyennes d'y prospérer. C'est pourquoi la Collectivité régionale a lancé en mars dernier le **Pacte villes moyennes** pour accompagner 37 villes du Grand Est<sup>1</sup>. Il s'agit de répondre, à travers un cadre d'intervention souple et agile, aux spécificités et aux besoins des villes moyennes, dans une logique de maillage de leur territoire.

En parallèle, l'Etat a également lancé un programme similaire dénommé « Action cœur de ville » qui se concrétise notamment par des conventions cadres signées avec les villes identifiées (24 pour le Grand Est). La Région a fait le choix de signer ces conventions afin d'articuler les deux démarches, régionale et nationale, et de démultiplier les effets pour les villes moyennes.

Le protocole d'accord signé ce jour à Chaumont permet à **la Région de réaffirmer son implication pour l'aménagement et le développement durable de son territoire**. Quatre axes prioritaires ont été identifiés pour développer et redynamiser les villes moyennes :

- assurer la cohésion territoriale par un aménagement durable et équilibré,
- soutenir des projets structurants à une échelle de territoire pertinente en veillant à une articulation équilibrée entre les territoires ruraux et urbains,
- contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des territoires aux difficultés spécifiques,
- développer une approche territoriale pour un meilleur accès à la santé.



Signature de la convention-cadre « Action Cœur de Ville », à Chaumont  
©Ville de Chaumont

CONTACT PRESSE

**Gaëlle Tortil-Texier**  
06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84  
[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)  
[gaelle.tortil-texier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-texier@grandest.fr)

<sup>1</sup> Dans les Ardennes : Charleville-Mézières, Reims, Sedan. Dans l'Aube : Romilly-sur-Seine, Troyes. Dans la Marne : Châlons-en-Champagne, Epernay, Vitry-le-François. En Haute-Marne : Chaumont, Saint-Dizier. En Meurthe-et-Moselle : Longwy, Lunéville, Pont-à-Mousson, Toul. En Meuse : Bar-le-Duc, Verdun. En Moselle : Amnéville, Creutzwald, Forbach, Hayange, Saint-Avold, Sarrebourg, Sarreguemines, Thionville. Dans le Bas-Rhin : Brumath, Erstein, Haguenau, Molsheim, Obernai, Saverne, Sélestat. Dans le Haut-Rhin : Cernay, Colmar, Guebwiller, Saint-Louis. Dans les Vosges : Epinal, Saint-Dié-des-Vosges.